

& faire choix entre-eux d'un Négociant qui puisse les représenter, lequel a droit de se trouver aux assemblées extraordinaires qui se tiennent l'après-midi du premier Mercredi de chaque mois, pour prendre ensemble avec les Conseillers, Directeurs & intéressés délibératifs, connoissance de la caisse générale, des risques pris à Paris par les différentes Chambres, & délibérer sur toutes les affaires de la Compagnie. On distribuera deux jettons d'argent à chacun des assistans. Outre les Signataires antérieurement annoncés, les Polices d'Assurances seront signées par Mrs. Pierre Bourdeaux, Joseph Delaleu & Charles Delaleu, en leur qualité de Directeurs, La répartition des bénéfices généraux sera exactement réglée & faite par les intéressés dans l'assemblée générale convoquée au mois de Janvier de chaque année. La liste des Vaisseaux qui entrent & sortent de tous les Ports de France & des principaux Ports de l'étranger, ceux même en armement, ainsi que les nouvelles intéressantes de la mer, se trouveront tous les jours à la Chambre, de même que les prix satisfaisans des Primes d'assurances de tous les Ports de France & de l'Etranger, suivant la nature des risques. Au surplus, la solidité du fonds de la Compagnie, & la loi qu'elle s'est imposée de payer sans contester, dans les cas de pertes ou d'avaries, lui font espérer une confiance générale.

Cette Chambre d'Assurances & grosses *AVANTURES* a souhaité que l'on instruisît le public que les douze millions, en quoi consiste son fonds, sont déposés chez le Sr. Vernier, Notaire, en effets exigibles & commercables. Ces douze millions composent, comme on l'a déjà dit, quatre mille Intérêts, de trois mille livres chacun, & de ces quatre